

Le 01/08/2023

NOTE AUX AGENTS- ES N°023

**Objet : Recensement des demandes de préparation aux concours et examens professionnels –
2^{ème} semestre 2023**

Le CNFPT procède jusqu'au 1^{er} octobre 2023 au recensement des agents·es territoriaux intéressés·es par une préparation à un concours ou à un examen professionnel. **Ce délai est à respecter impérativement**, afin d'assurer le traitement des demandes auprès du CNFPT qui n'accepte aucune dérogation pour les inscriptions tardives.

La liste des préparations concernées, le bulletin d'inscription ainsi que tous les documents relatifs aux préparations concours et examens sont disponibles auprès de vos cellules ressources humaines ou consultables dans TOTEMS (rubrique ressources humaines – concours et examens – informations pratiques).

Chaque préparation à un concours ou examen est adaptée en fonction du programme des épreuves. **Les préparations à concours ou examens de catégories A et B se réalisent à distance. Pour la catégorie C, elles se déroulent exclusivement en présentiel.**

La majorité des préparations est soumise à un test d'accès en ligne. Selon le résultat obtenu, vous pourrez :

- intégrer directement la préparation,
- avoir à suivre une formation « tremplin » préalable à l'entrée dans la préparation,
- être orienté·e vers une remise à niveau ou une formation complémentaire adaptée à vos besoins.

Pour vous aider à mieux cerner votre projet, vous pouvez réaliser des tests d'auto-évaluation en français, en expression écrite et en mathématiques :

<https://www.cnfpt.fr/se-former/acceder-a-vos-espaces-numeriques/tests-dauto-evaluation-aux-concours-examens/national>

Votre bulletin d'inscription devra parvenir, avec l'accord de votre hiérarchie, à votre cellule ressources humaines **au plus tard le 20 septembre 2023**, afin d'en assurer le traitement par le service Emploi et développement des compétences.



Jean-Noël CABLÉ
Directeur des ressources humaines adjoint
